

Conseil Municipal du 24 mars 2009

**Objet : Aménagement Foncier Titre II du livre 1<sup>er</sup> du code rural.  
Commission Communale d'Aménagement Foncier.**

1. Désignation par le Conseil Municipal d'un conseiller municipal pour siéger en qualité de membre titulaire dans la Commission.
2. Désignation par le Conseil Municipal de deux conseillers municipaux pour siéger en qualité de membres suppléants dans la Commission.
3. Election par le Conseil Municipal de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune titulaires et de deux propriétaires suppléants.

L'an deux mil neuf, le vingt quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

M. Jean-Charles LAMBERT, Maire.

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 13 mai 2008, M. le Président du Conseil Général du Bas-Rhin l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à la désignation d'un conseiller municipal ainsi que de deux conseillers municipaux suppléants et à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission communale d'aménagement foncier de **STUTZHEIM-OFFENHEIM**.

**1. Désignation du conseiller municipal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à 12 voix pour, Mme Madeleine HEITMANN domiciliée 7, rue de la Croix des Champs 67370 Stutzheim-Offenheim, conseillère municipale, en qualité de membre titulaire de la Commission communale d'aménagement foncier.

**2. Désignation des deux conseillers municipaux suppléants**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- désigne à 11 voix pour, Mme Marie-Claude LEMMEL domiciliée 14, rue du Village à Stutzheim-Offenheim, conseillère municipale, en qualité de membre suppléant de la Commission communale d'aménagement foncier.
- désigne à 10 voix pour, M. Philippe GARTISER domicilié 32, rue du Tabac à Stutzheim-Offenheim, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant de la Commission communale d'aménagement foncier.

**3. Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune**

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 2 mars 2009, soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal : les Dernières Nouvelles d'Alsace n°48 du 26 février 2009.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

M. DEBES Albert

M. HEIMBURGER Jean-Luc  
M. HEITMANN Martin  
M. HOST Hubert  
M. HUFSCMITT Christian  
Mme KLEIN Marie-Madeleine  
M. LUX François  
M. MOEBS Charles  
M. ROECKEL Hervé  
Mme ULRICH Juliette

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre de votants étant de 12, la majorité requise est de 7 voix.

Ont obtenu au premier tour pour les membres titulaires :

M. DEBES Albert, 10 voix  
M. LUX François, 9 voix  
M. HUFSCMITT Christian, 8 voix

Ont obtenu au premier tour pour les membres suppléants :

M. HOST Hubert, 9 voix  
M. MOEBS Charles, 9 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux

- sont élus membres titulaires (au nombre de 3) :

M. DEBES Albert, domicilié 1, rue du Chevreuil à Stutzheim-Offenheim  
M. LUX François, domicilié 12, rue de l'Eglise à Stutzheim-Offenheim  
M. HUFSCMITT Christian, domicilié 6A, rue de la Mairie à Stutzheim-Offenheim

- sont élus membres suppléants (au nombre de 2) :

M. HOST Hubert, domicilié 7, rue des Vignes à Stutzheim-Offenheim  
M. MOEBS Charles, domicilié 5, rue de la Mairie à Stutzheim-Offenheim

---

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Sous la présidence de Mme Françoise GARNIER, adjointe au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2008 qui s'établit ainsi :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses	529 282,31 €
Recettes	1185 607,84 €
Excédent	656 325,53 €

### **Section d'investissement**

Dépenses	946 037,28 €
Recettes	538 579,08 €
Déficit	- 407 458,20 €

Excédent global de clôture 248 867,33 €

Hors de la présence de M. Jean-Charles LAMBERT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2008.

---

### **COMPTE DE GESTION 2008**

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

---

### **AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL 2008**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 656 325,- € au compte R002 pour un montant de 248 867,- € et de 407 458,- € au compte R 1068.

---

### **BUDGET PRIMITIF 2009**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le budget primitif 2009 comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses	1 029 871,00 €
Recettes	1 029 871,00 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses	1 060 075,00 €
Recettes	1 060 075,00 €

---

### **POSE D'UN POTEAU D'INCENDIE AU HAGELWEG**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la pose d'un poteau d'incendie au Hagelweg par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de Schiltigheim pour un montant de 4066,40 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte cette proposition
- sollicite une subvention du Conseil Général
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis

Cette dépense est prévue au budget primitif 2009

Plan de financement :

Dépense :

SDEA – Schiltigheim 3400,00 € HT

Recettes :

Conseil Général 20 %	680,00 € HT
Autofinancement	<u>2720,00 € HT</u>
	3400,00 € HT

---

**BAIL DE LA GRANGE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'avenant n°2 au bail de location entre Mme ULRICH Juliette domiciliée 18, route du Kochersberg et la commune de Stutzheim-Offenheim concernant la location de sa grange pour entreposer le matériel communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de porter le loyer à 3000,- € par an, payable semestriellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.
  - de réviser le loyer chaque année suivant l'indice national de la construction.
  - autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail à intervenir.
- 

**BAIL PRECAIRE SCEA LOMMELE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite d'un échange de parcelles permettant à la commune d'acquérir un terrain situé entre la Souffel et les salles communales, les écoles et le terrain de football, nous sommes amenés à +modifier le bail précaire avec l'accord signé de M. Pierre LOMMELE, représentant la SCEA LOMMELE, concernant la parcelle 24 section 23 au lieu-dit « Sigristen Anwaender » qui lie la commune et la SCEA LOMMELE ; ancien bail 55 ares nouveau bail 22 ares section 23 parcelle 3/24

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer le bail précaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.
- de verser une indemnité de culture (400,- € : 55 ares x 33 ares = 240,24 €) d'un montant de 240,24 € à la SCEA LOMMELE.

Cette dépense est prévue au budget primitif 2009.

## **MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4/12/2006 créant le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe avec un coefficient d'emploi de 5/35èmes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 voix pour et une abstention de modifier le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe avec un coefficient de 5/35èmes. Le nouveau coefficient d'emploi de ce poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe sera de 8/35èmes, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

---

## **CREATION D'UN VERGER ECOLES**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un verger-écoles par la commune pour la plantation d'arbres fruitiers (amandier, quetschier, mirabellier, sorbier, poirier, pommier, cerisier) sur la parcelle 64 section 357/12 au lieu-dit « Untere Matten » d'une superficie de 28,93 ares pour un montant de 330,01 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte cette proposition
- sollicite une subvention du Conseil Général
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis

Cette dépense est prévue au budget primitif 2009

## **PLAN DE FINANCEMENT**

### Dépense ,:

Sonnendrucker – Truchtersheim	1 136,81 € HT €
Comptoir Agricole	<u>714,74 € HT €</u>
Total	1 851,55 € HT €

### Recettes :

Conseil Général 40 %	740,62 € HT €
Autofinancement	<u>1 110,93 € HT €</u>
Total	1 851,55 € HT €

---

## **PLAN LOCAL D'URBANISME** **AVENANT N°1**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, l'avenant n° 1 d'un montant de 6027,84 € TTC concernant le marché du Plan Local d'Urbanisme.

L'augmentation de la masse des travaux, est liée :

- aux 8 réunions complémentaires pour finaliser le zonage, le règlement, le rapport de présentation et l'arrêt du projet du PLU.

Après avoir entendu l'avis favorable donné par la commission d'Appel d'offres à l'unanimité,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte l'avenant d'un montant de 6027,84 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir
- demande l'inscription au budget primitif 2009

Cette délibération annule et remplace celle prise en date du 29/1/2009.